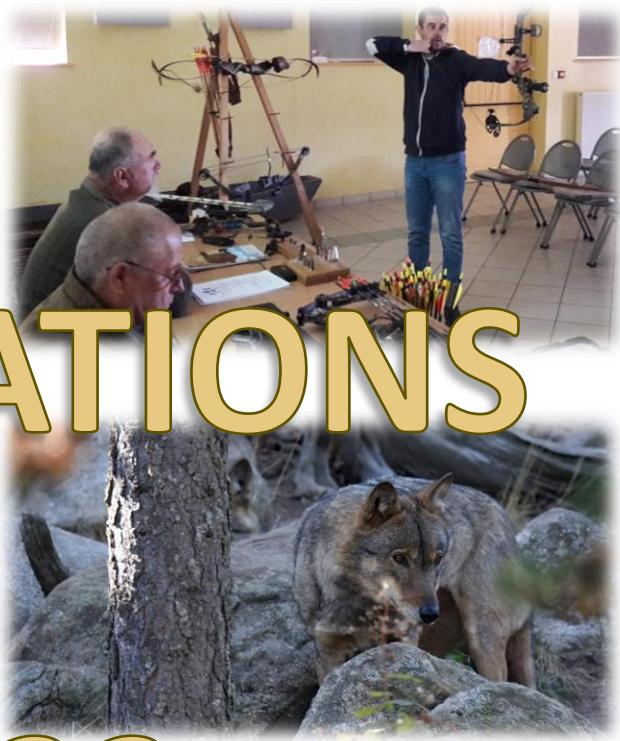


FORMATIONS



2022



Le Moulin Gandin - 24 rue des 2 Moulins - CS 90002 - 71260 VIRE

Tél. 03 85 27 92 71 - E-mail : fdc71@chasseurdefrance.com

Site Internet : www.chasse-nature-71.fr

Coordonnées GPS : 46°26'25.50 N 4°51'44.74 E

Association loi 1901, agréée de protection de l'environnement

FORMATIONS 2022

REMISE A NIVEAU DECENTRALE A LA SECURITE	NOUVEAUTE	2 mai, 6 mai, 13 mai, 14 mai, 30 mai, 11 juin ou 24 juin	p. 2-3
BIOLOGIE ET SUIVI DES GRANDS PREDATEURS	NOUVEAUTE	9 avril	p. 4
GIBIER D'EAU en partenariat avec l'ACF-ADC GE 71		23 avril	p. 5
CONNAISSANCE DU LIEVRE D'EUROPE ET SA GESTION		2 juillet	p. 6
REGULATION DES CORVIDES A TIR		4 mars	p. 7
PIEGEAGE - AGREMENT DU PIEGEUR en partenariat avec l'APASL		9 ou 11 juin (théorie) et 18 juin (pratique)	p. 8
CONSULTATIONS PUBLIQUES	NOUVEAUTE	9 juillet	p. 9
FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION DE CHASSE		21 mai	p. 10
GARDE-CHASSE PARTICULIER en partenariat avec l'OFR et l'ADGCP SL		12 mars, 26 mars et 30 avril	p. 11-12
CHASSE A L'ARC en partenariat avec CHASSARC 71		7 mai ou 3 septembre	p. 13
EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE ET HYGIENE ALIMENTAIRE		19 mars	p. 14
APPROCHE PRATIQUE DE L'EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE par P. ZACHARIE (INFOMA)		24 juin	p. 15

ACTIONS DE FORMATION ET COVID : la Fédération départementale des chasseurs de la Saône et Loire (FDC 71) se réserve le droit d'annuler des actions de formation si le contexte sanitaire lié à la lutte contre la covid le nécessite. La FDC 71 souhaite accueillir les stagiaires dans les meilleures conditions répondant aux exigences sanitaires en vigueur.

CONDITIONS D'ACCES ET D'INSCRIPTION

Les formations sont organisées par la FDC 71. Elles sont destinées aux chasseurs ainsi qu'aux adhérents territoriaux à jour de leur cotisation. D'autres publics peuvent être admis à participer après autorisation de la FDC 71.

Plusieurs formations sont animées en partenariat avec les associations départementales de chasse spécialisée ou d'autres organismes.

L'accès à un stage doit faire l'objet d'une inscription préalable, le plus tôt possible, auprès de la FDC 71 et au plus tard 15 jours avant la date choisie, à l'aide du bulletin d'inscription en dernière page du catalogue (ou sur www.chasse-nature-71.fr, rubrique « Formations » et sous-rubrique « Pour les chasseurs »). Au-delà de ce délai et pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la Fédération par téléphone.

La pédagogie est gratuite. Toutefois, en raison de trop nombreux désistements, la participation de 5 € demandée afin de contribuer aux frais de documentation remise à l'issue de chaque formation ou de consommables, sera exigée dès l'inscription. Chaque inscription accompagnée du règlement fera l'objet d'une confirmation écrite valant convocation. En cas de non-présentation d'un stagiaire, les 5 € ne seront pas restitués.

La FDC se réserve le droit d'annuler une session de formation si le nombre d'inscrits est jugé insuffisant.

Crédit photos : P. RAYDELET (lynx), D. GEST et FDC 71

NOUVEAUTE 2022



REMISE A NIVEAU DÉCENNALE A LA SÉCURITÉ (obligatoire pour tous les chasseurs)

DATES : 12 sessions prévues

Lundi 2 mai au Creusot : 9h00-12h30 ou 14h00-17h30

Vendredi 6 mai à Mervans : 9h00-12h30 ou 14h00-17h30

Vendredi 13 mai à Viré : 14h00-17h30

Samedi 14 mai à Viré : 9h00-12h30

Lundi 30 mai au Creusot : 9h00-12h30 ou 14h00-17h30

Samedi 11 juin à Anzy le Duc : 9h00-12h30 ou 14h00-17h30

Vendredi 24 juin à Viré : 9h00-12h30 ou 14h00-17h30

OBJECTIFS :

Dispenser aux chasseurs la formation obligatoire instaurée par la loi du 24 juillet 2019 précisée par l'arrêté ministériel du 5 octobre 2020 relatif à la sécurité en matière d'activité cynégétique. Cette formation consiste en une remise à niveau décennale obligatoire portant sur les règles élémentaires de sécurité dans le but de réduire le nombre d'accidents.

Chaque chasseur doit suivre cette formation dans un laps de temps de 10 ans sans quoi il ne pourra plus valider son permis de chasser sur le territoire national.

PUBLIC : Chasseurs adhérents à la Fédération des chasseurs de la Saône et Loire

PROGRAMME

Le contenu pédagogique a été défini par la Fédération nationale des chasseurs avec l'avis de l'Office français de la biodiversité ; il est identique pour toute la France.

Cette remise à niveau obligatoire prend la forme d'apports théoriques mais aussi de mises en situation par des vidéos reconstituant des faits réels. Elle se compose de modules et se déroule sur environ 3 h 30.

- Module 1 :

- Comprendre le pourquoi de cette formation et ses enjeux pour le monde de la chasse
- Bilan de la saison 2019/2020 en termes d'accidents

PROGRAMME (suite)

- Module 2 :
 - Immersion dans des cas concrets, grâce à des reconstitutions d'accidents réels en vidéo réalisées par Cinématir.
- Module 3 :
 - Récapitulatif des consignes de sécurité individuelles
 - Comportement à adopter pour prévenir les risques d'accidents et incidents
- Module 4 :
 - Présentation du réseau fédéral français
 - Présentation des mesures obligatoires en matière de sécurité des chasseurs et des non-chasseurs inscrites au Schéma départemental de gestion cynégétique.

NOMBRE DE PLACES : 30 par session	RESPONSABLE DE FORMATION : Edouard BUISSON
INFOS PRATIQUES : Lieux : Anzy le Duc (Maison familiale et rurale) Le Creusot (Centre de formation du permis de chasser) Mervans (Chalet de chasse) Viré (siège de la FDC 71)	INTERVENANTS : Céline DRION (FDC 71) Edouard BUISSON (FDC 71) Stéphane CAMUS (FDC 71) Robin GREMILLON (FDC 71) Franck JACOB (FDC 71) Anthony MORLET (FDC 71)

CONTACT : Edouard BUISSON au 06.77.10.83.98 (programme)
ou Marion DANANCHET au 03.85.27.92.71 (inscription)

NOUVEAUTE 2022



BIOLOGIE ET SUIVI DES GRANDS PREDATEURS

DATE :

Samedi 9 avril (8h00 – 12h00)

OBJECTIFS :

Informer et sensibiliser les chasseurs sur ces espèces protégées et sur leurs suivis

PUBLIC :

Tout public

PROGRAMME

Biologie et législation du Loup gris et du Lynx boréal :

- Historique de ces espèces en France
- Biologie et mœurs
- Cadre législatif
- Evolution des effectifs
- Suivis scientifiques

Présentation du Réseau Loup/Lynx :

- Organisation et fonctionnement

Les bases du piégeage photographique :

- Réglementation
- Différents matériels et leurs caractéristiques
- Techniques de pose
- ...

NOMBRE DE PLACES :

30

RESPONSABLE DE FORMATION :

Robin GRÉMILLON
Suppléant : Anthony MORLET

INFOS PRATIQUES :

Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)

INTERVENANTS :

Robin GRÉMILLON (FDC 71)

CONTACTS : Robin GRÉMILLON au 06.08.84.52.74 (programme)
ou Marion DANANCHET au 03.85.27.92.71 (inscription)



GIBIER D'EAU

DATE :

Samedi 23 avril (8h30 - 12h00)

OBJECTIF :

Mise à jour des connaissances du gibier d'eau et de sa chasse

PUBLIC :

Tout public

PROGRAMME

- Réglementation
 - Directives européennes – Loi et règlements
 - Zones humides et utilisation du plomb
 - Tir à l'agrainée
 - Législation liée à l'influenza aviaire
- Connaissance et reconnaissance des espèces (espèces chassables, protégées, exogènes)
- Modes de chasse (botte, cul levé, passée, avec ou sans appelant)
- Présentation des différentes études qui concernent le gibier d'eau menées sur le département :
 - Enquête nidification sur les étangs de Bresse
 - Pôle Etangs Continentaux
 - Espèces envahissantes

NOMBRE DE PLACES : 20	RESPONSABLE DE FORMATION : Edouard BUISSON <i>Suppléant : Anthony MORLET</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)	INTERVENANTS : Edouard BUISSON (FDC 71) ACF-ADCGE 71

CONTACTS : Edouard BUISSON au 06 77 10 83 98 (programme)
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)



CONNAISSANCE DU LIEVRE D'EUROPE ET SA GESTION

DATE :

Samedi 2 juillet (8h00 - 12h00)

OBJECTIF : Porter à la connaissance des chasseurs les dernières connaissances sur le Lièvre et sa gestion ainsi que les outils administratifs et financiers permettant l'aménagement des territoires pour le petit gibier.

PUBLIC : Tout public

PROGRAMME

Lièvre d'Europe :

- Biologie de l'espèce
- Situation sanitaire
- Méthodes de dénombrement (EPP, IK...)
- Outils de gestion (radiographie des pattes, collecte des cristallins...)
- Machinisme agricole (fauche centrifuge, barre d'effarouchement)
- Réseau national Lièvre (OFB/FNC/FDC)

Aménagement du territoire :

- Couverts à gibiers (JEFS, Intercultures, Cultures)
- Haies
- Outils administratifs et financiers

Conclusion et questions diverses

NOMBRE DE PLACES : 30	RESPONSABLE DE FORMATION : Anthony MORLET <i>Suppléant : Edouard BUISSON</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)	INTERVENANTS : Anthony MORLET (FDC 71) Jean CARON (Président de l'association de chasse communale de Saint Yan)

CONTACTS : Anthony MORLET au 06 88 45 60 48 (programme)
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)



REGULATION DES CORVIDES A TIR

DATE :

Vendredi 4 mars (14h00 - 17h30)

OBJECTIF :

Initier les chasseurs à une méthode efficace de régulation des corvidés par tir

PUBLIC :

Tous chasseurs, gardes-chasse particuliers

PROGRAMME

Cadre réglementaire et rappel législatif :

- Espèces concernées (reconnaissance, dommages, statut des espèces)
- Périodes d'interventions
- Modalités de chasse et de destruction
- Moyens autorisés

Présentation de la méthode :

- Matériel nécessaire
- Conseils pour une bonne efficacité
- Conseils de sécurité

Conclusion et questions diverses

NOMBRE DE PLACES : 30	RESPONSABLE DE FORMATION : Franck JACOB <i>Suppléante : Céline DRION</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : BRIENNE Salle de réunion au-dessus de la salle des fêtes	INTERVENANT : Franck JACOB (FDC 71)



*Formation soutenue financièrement par la Communauté de communes
Terres de Bresse*

CONTACTS : Franck JACOB au 06 86 87 72 39 (programme)
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)



PIEGEAGE – AGREEMENT DU PIEGEUR

DATES : formation sur 2 jours

Partie théorie (1^{ère} journée) : le jeudi 9 juin ou le samedi 11 juin (9h00 - 17h00)

Partie pratique (2^{ème} journée) : le samedi 18 juin (9h00 - 17h00)

OBJECTIF : dispenser la formation obligatoire en vue de l'obtention de l'agrément de piégeur en vertu de l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007

PUBLIC : personne désirant utiliser tous types de pièges. Formation ouverte à partir de l'âge de 15 ans, l'agrément n'étant accordé qu'à partir de 16 ans (arrêté du 13/12/2011)

PROGRAMME (2 journées)

La 1^{ère} journée de la formation se déroule en salle et a trait aux aspects réglementaires. La 2^{nde} journée est consacrée à l'apprentissage des techniques de piégeage et à leur mise en pratique.

1^{ère} journée :

- Textes réglementaires
- Utilisation du carnet de piégeage
- Information sur les différents modèles de pièges
- Présentation de l'Association des piégeurs agréés de Saône et Loire (APASL)
- Connaissance des espèces
- Maladies transmissibles à l'homme

2^{ème} journée (formation de groupes pour le travail en ateliers) :

- Atelier n° 1 : manipulation des pièges en salle
- Atelier n° 2 : techniques de piégeage par vidéo, test de connaissances
- Manipulation des pièges en situation sur le terrain

NOMBRE DE PLACES : 50	RESPONSABLE DE FORMATION : Céline DRION <i>Suppléant : Stéphane CAMUS</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré) Repas de midi tiré du sac (merci de prévoir) Bottes et vêtements de pluie pour visite sur le terrain la 2 ^{ème} journée	INTERVENANTS : Céline DRION (FDC 71) APASL

CONTACTS : Céline DRION au 06 33 55 09 21 (programme)
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)

NOUVEAUTE 2022



CONSULTATIONS PUBLIQUES

DATE :

Samedi 9 juillet (8h30 – 12h00)

OBJECTIF :

Comprendre le cadre et les enjeux des consultations publiques et apprendre à y répondre

PUBLIC :

Chasseurs

PROGRAMME

Cadre réglementaire des consultations publiques :

- Cadre législatif
- Qu'est-ce qu'une consultation publique ?
- Les différentes consultations publiques

Répondre à une consultation publique :

- Procédure de réponse
- Organisation & Fonctionnement
- Précautions & Méthodologie de réponse

Les autres types de consultations du public :

- Sondages
- Réseaux sociaux

NOMBRE DE PLACES : 30	RESPONSABLE DE FORMATION : Robin GRÉMILLON <i>Suppléante : Peggy GAULTIER</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)	INTERVENANT : Robin GRÉMILLON

CONTACTS : Robin GRÉMILLON au 06.08.84.52.74 (programme)
ou Marion DANANCHET au 03.85.27.92.71 (inscription)

FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION DE CHASSE

DATE : samedi 21 mai (8h30 - 12h30)

OBJECTIF : connaître les réelles obligations imposées par la Loi 1901 et les droits d'une association à travers son fonctionnement ainsi que les responsabilités de tout président d'association

PUBLIC : Présidents, secrétaires d'association de chasse, membres du conseil d'administration ou candidats aux fonctions, chasseurs

PROGRAMME

- Le système associatif : La loi 1901 et son fonctionnement
 - Les statuts
 - Le règlement intérieur
 - L'assemblée générale
 - Le registre spécial
- Le cas des associations de chasse
 - Responsabilités civiles et pénales des dirigeants
 - Organisation de manifestations
 - Cession du gibier pour un repas de chasse ou un repas associatif
- Les autres structures de chasse
 - Associations non déclarées
 - Association communale de chasse agréée (ACCA)
- Le bail de chasse
- L'organisation de la chasse en France
- La chasse en Saône-et-Loire
 - Fonctionnement et organisation de la FDC 71
 - Schéma départemental de gestion cynégétique
 - Adhérents (chasseurs, détenteurs de droit de chasse)
 - Plans de chasse, plans de gestion, « tir d'été », droit de destruction

NOMBRE DE PLACES : 25	RESPONSABLE DE FORMATION : Peggy GAULTIER <i>Suppléant : Anthony MORLET</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)	INTERVENANT : Peggy GAULTIER (FDC 71)

CONTACT : Peggy GAULTIER au 03 85 27 92 75 (programme)
 ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)



GARDE-CHASSE PARTICULIER

DATES :

Une session de 3 jours : les samedis 12 mars, 26 mars et 30 avril (8h30 - 17h00)

OBJECTIF : obtenir la reconnaissance d'aptitude technique à la fonction de garde-chasse particulier

PUBLIC : candidats à la fonction de garde-chasse particulier sur un territoire situé en Saône et Loire

PROGRAMME (3 journées)

Programme établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 30 août 2006 (Module 1 et Module 2). Dispensé par la FDC 71 et le Service départemental de l'OFB, avec le soutien logistique de l'Association départementale des gardes-chasse particuliers de Saône et Loire (ADGCPSL).

1^{ère} journée :

- Notions juridiques de base (Module 1)
 - les bases générales du droit pénal français et les institutions judiciaires
 - la police judiciaire et ses agents
 - la procédure pénale
 - l'infraction pénale
 - le déroulement de l'instruction des procédures judiciaires
- Droits et devoirs du garde-chasse particulier (Module 1)
 - la place du garde-chasse particulier au sein de la police judiciaire
 - les devoirs, prérogatives et limites de compétence du garde-chasse particulier
 - le contrôle des contrevenants dans le respect des libertés individuelles et du droit de propriété

2^{ème} journée :

- Déontologie et techniques d'intervention (Module 1)
- Police de la chasse (Module 2)

3^{ème} journée :

- Notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion du patrimoine faunique et de ses habitats (Module 2)
- Connaissances cynégétiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde-chasse particulier (Module 2)

NOMBRE DE PLACES : 35	RESPONSABLE DE FORMATION : Vincent AUGAGNEUR <i>Suppléant : Gaëtan BERGERON</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré) Repas de midi tiré du sac (merci de prévoir)	INTERVENANTS : Vincent AUGAGNEUR (FDC 71) Service départemental de l'OFB Représentants de l'ADGCPSL

A titre d'information, des séances complémentaires de formation pratique sont dispensées sur le terrain. Ces séances sont facultatives pour l'obtention de l'agrément. Si vous souhaitez vous inscrire, contactez M. Michel CERZINI de l'ADGCPSL au 06.72.21.32.89.

CONTACT : Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71



CHASSE A L'ARC

DATES :

Deux sessions :

Samedi 7 mai ou samedi 3 septembre (8h30 - 17h30)

OBJECTIF : dispenser la formation obligatoire en vue de l'obtention de l'attestation de chasse à l'arc en vertu de l'arrêté ministériel du 18 août 2008, modifié par l'arrêté du 16 Juillet 2012

PUBLIC : tous les chasseurs désirant chasser à l'arc

PROGRAMME

Matinée :

- Historique
- Nomenclature (arc, corde, flèche, accessoires...)
- Définitions particulières (band, allonge, spine...)
- Réglementation et sécurité
- Mode de chasse et comportement

Après-midi :

- Montage d'un arc, mesure du band, détermination de l'allonge
- Tir et manipulation des différents types d'arcs
- Questions diverses, discussion et échanges

NOMBRE DE PLACES : 25	RESPONSABLE DE FORMATION : Anthony MORLET <i>Suppléant : Franck JACOB</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré) Repas de midi tiré du sac (merci de prévoir) Bottes et vêtements de pluie pour le terrain	INTERVENANTS : Anthony MORLET (FDC 71) Jean-Paul VOISIN (FDC 71) Vincent LEBLOND (CHASSARC 71) André GOIN (UNUCR)

CONTACTS : Anthony MORLET au 06 88 45 60 48 (programme)
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)



EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE ET HYGIENE ALIMENTAIRE

DATE : Samedi 19 mars (8h30 - 13h00)

OBJECTIF : suite à l'évolution de la réglementation européenne, former des chasseurs à réaliser l'examen initial du gibier chassé (petit et grand gibier) obligatoire pour tout gibier devant être commercialisé et pour tout gibier cédé pour un repas de chasse ou un repas associatif

PUBLIC : tout chasseur majeur

PROGRAMME

- Rappels réglementaires
 - Le « Paquet hygiène »
 - Quelques chiffres clés sur le gibier sauvage
 - Modalités de cession du gibier sauvage
 - Principaux points relatifs à l'hygiène
- Examen initial du gibier sauvage
 - Notions d'anatomie et de pathologie
 - Suivis sanitaires de la faune sauvage
 - Organes sains et carcasses conformes
 - Anomalies sur organes et carcasses
- Gestes à connaître
 - Techniques d'éviscération du grand gibier
 - Techniques de prélèvements effectués dans le cadre de la recherche de trichines
- Arbre de décisions (examen de l'animal et fiches commémoratives)
- Suivi des examens initiaux sur le département

NOMBRE DE PLACES : 30	RESPONSABLE DE FORMATION : Peggy GAULTIER <i>Suppléant : Vincent AUGAGNEUR</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)	INTERVENANT : Peggy GAULTIER (FDC 71)

CONTACTS : Peggy GAULTIER au 03 85 27 92 75 (programme)
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)



APPROCHE PRATIQUE DE L'EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE

DATE : vendredi 24 juin (9h15 - 19h30)

OBJECTIF : permettre aux chasseurs formés à l'examen initial du gibier chassé de revenir sur les connaissances théoriques et de mettre en pratique les acquis lors d'une formation complémentaire basée sur la pratique (manipulation de viscères et de carcasses) dans des conditions optimales.

PUBLIC : chasseur ayant déjà suivi la formation « Examen initial du gibier sauvage et hygiène alimentaire »

PROGRAMME

Accueil des participants au siège de la Fédération des chasseurs de la Saône et Loire à VIRE et départ en autocar, direction l'Institut de formation des personnels du ministère de l'agriculture (INFOMA) situé à CORBAS (69).

Pendant le trajet : rappels réglementaires et retour d'expériences sur les examens initiaux pratiqués par les chasseurs formés à l'examen initial.

Arrivée à l'INFOMA et déjeuner près de l'INFOMA.

- Accueil par Pierre ZACHARIE : échanges sur l'importance de l'examen initial du gibier tué à la chasse et des règles d'hygiène.
- En salle de travaux pratiques (chasseur équipé d'une tenue de protection) : manipulation par les chasseurs des carcasses et des viscères afin de mettre en pratique un examen initial du gibier. Présentation de carcasses et viscères avec anomalies.

Retour au siège de la Fédération des chasseurs de la Saône et Loire à VIRE.

NOMBRE DE PLACES : 20	RESPONSABLE DE FORMATION : Peggy GAULTIER <i>Suppléant : Vincent AUGAGNEUR</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu de départ : siège de la FDC 71 (Viré) Règlement de 50 € à l'inscription (participation aux frais de la formation dispensée à l'INFOMA et au repas du midi) Prise en charge des frais liés au transport par la FDC 71 dans leur intégralité	INTERVENANTS : Peggy GAULTIER (FDC 71) Pierre ZACHARIE (INFOMA)

CONTACTS : Peggy GAULTIER au 03 85 27 92 75 (programme)
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)

CATALOGUE DES FORMATIONS 2022 - BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Date de naissance : __ / __ / ____

Adresse :

Code postal : _____

Commune :

Tél : __ / __ / __ / __ / __

Mail : @.....

N° permis de chasser :

(pour remise à niveau décennale à la sécurité, chasse à l'arc et examen initial du gibier sauvage)

Cochez la ou les sessions choisies

Formation	Coût	Session		Montant
REMISE A NIVEAU DECENNALE - lundi 2 mai	Gratuit	9h-12h30	14h-17h30	
REMISE A NIVEAU DECENNALE - vendredi 6 mai	Gratuit	9h-12h30	14h-17h30	
REMISE A NIVEAU DECENNALE - vendredi 13 mai	Gratuit	14h-17h30		
REMISE A NIVEAU DECENNALE - samedi 14 mai	Gratuit	9h-12h30		
REMISE A NIVEAU DECENNALE - lundi 30 mai	Gratuit	9h-12h30	14h-17h30	
REMISE A NIVEAU DECENNALE - samedi 11 juin	Gratuit	9h-12h30	14h-17h30	
REMISE A NIVEAU DECENNALE - vendredi 24 juin	Gratuit	9h-12h30	14h-17h30	
BIOLOGIE ET SUIVI DES GRANDS PREDATEURS samedi 9 avril	5 €			
GIBIER D'EAU - samedi 23 avril	5 €			
CONNAISSANCE DU LIEVRE D'EUROPE ET SA GESTION - samedi 2 juillet	5 €			
REGULATION DES CORVIDES A TIR vendredi 4 mars	5 €			
PIEGEAGE - AGREEMENT DU PIEGEUR (2 jours) Théorie : samedi 9 ou 11 juin (au choix) Pratique : samedi 18 juin	5 €	9 et 18 juin	11 et 18 juin	
CONSULTATIONS PUBLIQUES - samedi 9 juillet	5 €			
FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION DE CHASSE - samedi 21 mai	5 €			
GARDE-CHASSE PARTICULIER (3 jours) samedis 12 mars, 26 mars et 30 avril	5 €			
CHASSE A L'ARC - samedi 7 mai	5 €			
CHASSE A L'ARC - samedi 3 septembre	5 €			
EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE ET HYGIENE ALIMENTAIRE - samedi 19 mars	5 €			
APPROCHE PRATIQUE DE L'EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE - vendredi 24 juin	50 € (frais INFOMA et repas)			
		TOTAL		

Bulletin d'inscription et règlement (à l'ordre de FDC 71) à retourner à :

FDC 71 - Le Moulin Gandin - 24 rue des 2 Moulins - CS 90002 - 71260 Viré

Ne pas jeter sur la voie publique

Calculez le
montant à régler
à l'inscription